

Du nouveau sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Bonjour,

quelques informations nouvelles sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

- une nouvelle commune a pris position (à l'unanimité) : [Badefols-sur-Dordogne](#) (24)

- nouvel article :

Est-Républicain : Linky fait disjoncter le porte-monnaie

- **propriété des compteurs : des précisions sur la page**

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/communes-proprietaires-compteurs-electriques.htm>

Attention, les compteurs **électriques** appartiennent **généralement** aux communes, mais leur propriété a **parfois** été transférée à une organisation regroupant des communes (Communauté de communes, Syndicat départemental d'énergie, etc). Mais, **même dans ce cas**, la commune doit prendre une délibération contre le déploiement des compteurs communicants, et demander à la structure intercommunale **de respecter la volonté exprimée**. Les Communautés de communes et les Syndicats départementaux d'énergie sont les émanations des communes, ils existent pour assister les communes, **par pour leur imposer des décisions arbitraires**.

Bien cordialement

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal

Saint-Macaire (33490)

stephane.lhomme@wanadoo.fr

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>